

Metz, le 26 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : [gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

**M. le président de Communauté de Communes de  
Cattenom et Environs**  
**2 rue du général de Gaulle  
57570 Cattenom**

**OBJET** : Porter à connaissance sur la restauration et la renaturation des affluents de la Boler – Avis de recevabilité

N°57-2024-00268

**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\Boler\2024-PAC

**P.J.** : /

Monsieur le président,

J'ai l'honneur d'accuser réception des compléments pour votre dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, reçus le 24 juin 2024 concernant les travaux de restauration et renaturation des affluents de la Boler sur les communes de Basse-Rentgen, Rodemack et Puttelange-lès-Thionville.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance". La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.

Copie de ce courrier sera adressé aux mairies des communes concernées pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie (transmis en version électronique).


Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copies par mail:  
Mairie Puttelange-lès-Thionville  
Mairie de Rodemack  
Mairie de Basse-Rentgen

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)